

Maroc Hebdo

EDITION N° : 297
Du mercredi 24 novembre 2021

Au Quotidien



Abdellatif
Maâzouz.

P. 02

PROJET DE LOI DE FINANCES

L'ISTIQLAL PREND SES DISTANCES

Bien que membre constitutif de la majorité, le parti de l'Istiqlal, à travers l'Alliance des économistes istiqaladiens, refuse de cautionner ce qu'il taxe de texte peu ambitieux et manquant de mesures fiscales et budgétaires.

PLUS DE 13.000 AUTORISATIONS DE MARIAGE
DE MINEURS AU MAROC EN UNE ANNÉE

L'EXCEPTION DEVIENT LA RÈGLE

Les données officielles, révélées par le Parquet, indiquent que 19.926 demandes de mariage de mineurs ont été formulées en 2020, dont les deux tiers ont obtenu la fameuse autorisation dérogatoire.

P. 04

ARMES, RENSEIGNEMENTS,
EXERCICES CONJOINTS ...

RABAT ET TEL-AVIV SIGNENT UN ACCORD "SANS PRÉCÉDENT"

Presque un an après le rétablissement des relations, le Maroc et Israël concluent un accord sécuritaire « historique ». Ainsi, les deux pays consolident leurs rapports en matière de défense et de renseignements, dans un contexte de fortes tensions entre Rabat et Alger.

P. 03



Réagissez
À MarocHebdo

/press.mhi

PROJET DE LOI DE FINANCES

L'ISTIQLAL PREND SES DISTANCES

Bien que membre constitutif de la majorité, le parti de la balance refuse de cautionner ce qu'il taxe de texte peu ambitieux et manquant de mesures fiscales et budgétaires.

Au moment d'annoncer, le 22 septembre 2021, la constitution de la nouvelle majorité, le Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, avait promis que son cabinet serait "fort" et "cohérent" et que sa "performance" serait "marquée par l'homogénéité, la coopération, l'efficacité, la vision futuriste et la forte volonté de changement et de rupture avec les politiques arrivées à leurs termes". Vœux pieux? Oui, en tout cas en ce qui s'agit du projet de loi des finances (PLF), qui est le premier gros chantier de l'équipe gouvernementale de M. Akhannouch. Jugé frileux par une partie de l'opposition, en ce qu'il ne serait notamment pas à même de permettre la mise en oeuvre du nouveau modèle de dévelop-



Abdellatif Maâzouz,
président de L'Alliance des
économistes istiqlaliens.

“IL N’EST ANNONCIATEUR NI DE RUPTURE PAR RAPPORT AU PASSÉ NI DE SIGNAUX SUFFISAMMENT POSITIFS AUX OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES.”

pement (NMD), il essuie désormais les propres critiques de la majorité, et ce, en l'espèce, de la part du Parti de l'Istiqlal (PI). L'Alliance des économistes istiqlaliens (AEI), qui réunit l'intelligentsia économique du doyen des partis nationaux, vient ainsi de se fendre d'un document fort critique envers la mouture du PLF se trouvant actuellement en discussion au parlement, et, concrètement, a particulièrement critiqué ses ambitions économiques, jugées bien en deçà. Référence a notamment été faite aux projections de croissance, fixées à 3,2%.

“Il n'est annonceur ni de rupture par rapport au passé ni de signaux suffisamment positifs aux opérateurs écono-

miques,” regrette l'AEI. Et d'estimer que “l'annonce d'un taux ambitieux de croissance hors agriculture serait plus stimulant pour les opérateurs économiques devant s'inscrire dans une logique collective de relance”. En outre, l'AEI a pris à partie ce qu'elle a qualifié d’“insuffisance des mesures fiscales et budgétaires au profit des secteurs fortement impactés par la crise actuelle”, en citant le tourisme et les activités dépendantes, la culture ou encore l'habitat.

Compétitivité des entreprises

Elle demande, de fait, d'en prendre, et propose par exemple d'organiser, dès 2022, le salon Made in Morocco. Dans le

même sens, l'AEI appelle à retarder de 24 mois les délais fixés eu égard aux sociétés de financement, de sorte à retarder les saisies de biens financés. Enfin, elle a mis l'accent sur la réalisation effective des investissements publics prévus dans le PLF, ce qui est généralement rarement le cas car souvent le gouvernement, pour rentrer dans ses frais et limiter le déficit budgétaire, suspend, de façon automatique chaque année, une partie d'entre eux. Et au niveau du pouvoir des citoyens et de la compétitivité des entreprises, l'AEI suggère d'introduire des amendements qui puissent notamment parer aux augmentations des prix que doit subir le Maroc. Verra-t-on, ceci dit, la couleur de tout cela dans le PLF? ●

W. EL BOUZDAINI

ARMES, RENSEIGNEMENTS, EXERCICES CONJOINTS ...

RABAT ET TEL-AVIV SIGNENT UN ACCORD "SANS PRÉCÉDENT"



Abdellatif Loudiyi et Benny Gantz.

C'est une nouvelle étape franchie dans les relations entre le Maroc et Israël. En visite officielle au Royaume, le ministre israélien de la Défense, Benny Gantz, a signé avec son homologue marocain, Abdellatif Loudiyi, ce mercredi 24 novembre 2021, un accord en matière sécuritaire

qualifié de «sans précédent». Au menu, le renforcement et la formalisation de la coopération entre les deux États en matière d'échange de renseignements, d'industries de la défense, d'achats de défense et d'exercices conjoints.

«Il s'agit d'une chose très importante qui nous permettra aussi d'échanger nos opinions, de lancer des projets conjoints et favorisera les exportations israéliennes jusqu'ici», a souligné M. Gantz. Ce dernier avait évoqué, avant son départ de Tel-Aviv, mardi soir, «un voyage important au Maroc qui a une touche historique car il s'agit de la première visite formelle d'un ministre de la Défense (israélien) dans ce pays». Pour conclure sa visite de 48 heures au Maroc, Benny

Gantz s'entretiendra avec le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bourita.

Pour rappel, le Maroc et Israël ont rétabli en décembre 2020 leurs relations diplomatiques, initiées dans un premier temps dans les années 1990 puis rompues suite à l'éclatement de la seconde Intifada palestinienne de 2000.

Ce retour des relations entre les deux pays a été le fruit d'un accord tripartite incluant également les États-Unis, qui ont reconnu la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

De son côté, l'Algérie, qui soutient les milices séparatistes du Polisario, voit d'un très mauvais œil le rapprochement entre le Royaume et l'État hébreu, qu'elle présente souvent comme une des principales raisons qui l'ont poussée à rompre ses relations diplomatiques avec Rabat en août 2021 ●

L.K.

AMÉLIORATION DE LA SITUATION SANITAIRE

LES ETATS-UNIS CLASSENT LE MAROC PARMIS LES DESTINATIONS À FAIBLE RISQUE

Le Maroc a été reclassé, lundi 22 novembre 2021, comme pays à faible risque en matière de propagation du Covid-19 par le Centre américain de contrôle des maladies et de la prévention (CDC).

Ledit centre a souligné dans une nouvelle mise à jour que tous les voyageurs à destination ou en provenance du Royaume sont censés être complètement vaccinés. «Les voyageurs doivent suivre les recommandations ou les exigences au Maroc, notamment porter

un masque et maintenir la distanciation sociale», précise le centre.

La liste évolutive des avis aux voyageurs du CDC va du niveau 1 (faible) au niveau 4 (très élevé). La première liste comprend les pays qui ont enregistré moins de 50 cas pour 100.000 habitants au cours des 28 derniers jours, tandis que la catégorie «niveau 3» s'applique aux destinations qui ont enregistré entre 100 et 500 cas pour 100.000 habitants à la même période. S'agissant des destinations qui appartiennent au niveau 4, elles repré-

sentent les pays ayant enregistré plus de 500 cas pour 100.000 habitants.

En effet, le ministère de la Santé et de la Protection sociale a indiqué, mardi 23 novembre, que l'ensemble des indicateurs épidémiologiques relatifs à la Covid-19 sont en amélioration continue au Maroc durant les deux dernières semaines, à savoir du 8 au 22 novembre 2021, au moment où la dégradation de la situation dans certains pays européens incite à faire preuve de davantage de vigilance ●

M.K.

PLUS DE 13.000 AUTORISATIONS DE MARIAGE DE MINEURES AU MAROC EN UNE ANNÉE

L'EXCEPTION DEVIENT LA RÈGLE

Les données officielles, révélées par le Parquet, indiquent que 19.926 demandes de mariage de mineurs ont été formulées en 2020, dont les deux tiers ont obtenu la fameuse autorisation dérogatoire.



Moulay El Hassan Daki, président du Ministère public.

octroient ou non cette autorisation exceptionnelle et doivent justifier leur décision et les motifs autorisant ou non ce mariage, après avoir auditionné les parents et recouru à une expertise médicale ou à une enquête sociale pour trancher en faveur de l'intérêt de l'enfant.

Or, cette dérogation a ouvert grande la porte devant des parents et tuteurs qui n'éprouvent aucune gêne à trouver un argument pour marier leurs fillettes. Souvent, ces parents et tuteurs avancent qu'ils «*craignent que leurs filles tombent dans le péché et que seul le mariage leur permettra de rester sur le droit chemin*». Des faux arguments qui cachent les raisons inavouées, souvent mercantiles, de parents sans vergogne ou irresponsables. Depuis plusieurs années, le mariage des

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LE MARIAGE DES MINEURES SUSCITE UNE GRANDE POLÉMIQUE AU MAROC.

En 2020, 13.335 autorisations de mariage de mineurs ont été délivrées aux parents et tuteurs de fillettes qui n'ont pas encore atteint 18 ans. Cela représente les deux tiers des 19.926 demandes d'autorisation d'épouser une mineure faites aux tribunaux marocains. Telle est la réalité du mariage des mineures au Maroc, révélée lors d'une rencontre régionale tenue dans la ville de Benguerir par le Ministère public et le ministère de l'Education nationale, dédiée à l'évaluation de la convention-cadre sur la lutte contre la déperdition scolaire afin de prémunir contre le mariage des mineures.

Un constat qui révolte le procureur général près la Cour de Cassation, président du Ministère public, Moulay El Hassan Daki: «*Ce constat fait que le phénomène devient très inquiétant car il fait de l'ex-*

ception la règle. Si les juges ne sont pas responsables du grand nombre de demandes de mariage de mineures, étant donné que c'est la résultante de plusieurs facteurs socioculturels et économiques, entre autres, alors nous sommes tous responsables de ces chiffres pharaoniques. Nous ne devons pas vider de son contenu la dérogation réglementaire. Nous devons nous soucier davantage de l'intérêt de l'enfant», a-t-il déclaré.

Autorisation préalable

La législation marocaine, à l'instar de celles de plusieurs pays, soumet le mariage des mineures à une autorisation préalable entre les mains des juges, qui

mineures suscite une grande polémique au Maroc alors que de plus en plus d'acteurs de la société civile appellent à amender la loi le réglementant. Des associations de défense des droits de l'enfant en particulier et des droits de l'Homme en général demandent que la loi soit modifiée afin que les filles de moins de 18 ans ne puissent pas se marier.

La loi exige l'obtention de l'autorisation dérogatoire d'un juge pour épouser des filles âgées de 15 à 18 ans, tandis qu'elle interdit aux garçons de se marier avant 18 ans. Un paradoxe inexplicable et injustifié ●

Marouane KABBAJ

INVESTISSEMENTS AU MAROC

TREIZE PROJETS APPROUVÉS, 5.000 EMPLOIS PRÉVUS

Le gouvernement marocain envisage de nouveaux investissements dans les prochains mois. Lors de sa dernière réunion, qui s'est déroulée le 23 novembre 2021 à Rabat, la Commission des investissements a approuvé treize projets d'un montant de 2 milliards de dirhams. C'est Mohcine Jazouli, ministre délégué chargé de l'Investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, qui en a fait l'annonce à l'issue de cette rencontre dirigée par le Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch. Selon lui, cette approbation s'est basée sur les orientations du roi Mohammed VI pour le développement des investissements, notamment les investissements privés qui figurent dans le nouveau modèle de développement (NMD).

Concrètement, 1 milliard de dirhams sera consacré aux investissements locaux et l'autre milliard alloué aux investissements

étrangers dans des segments stratégiques, particulièrement les secteurs des puces électroniques pour les véhicules et de l'industrie pharmaceutique. Ces différents projets seront un véritable pourvoyeur d'emplois puisqu'ils permettront la création de 5.000 emplois, dont 2.000 directs et 3.000 indirects, précise le ministre, qui révèle en outre que le Chef du gouvernement a décidé «d'avoir des commissions régulières toutes les semaines, jusqu'à épuisement des différents projets d'ici la fin de l'année». Il prévoit également de passer en revue l'ensemble des dossiers d'investissements pour «accélérer les différents investissements au Maroc».

Ces nouveaux projets s'ajoutent aux vingt-trois déjà validés par la même commission lors de sa réunion le 23 juillet 2021, dont le



Mohcine Jazouli.

montant global est estimé à 9,74 milliards de dirhams. Ces programmes qui sont prévus pour l'année en cours, devraient créer 2.605 emplois directs et 5.382 emplois indirects, d'après l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) ●

E. SEMBENE

MARCHÉS FINANCIERS

La Bourse de Casablanca accueillera, les 24 et 25 novembre 2021, la 24^e édition de la Conférence annuelle de l'African Securities Exchanges Association (ASEA), entité regroupant les bourses africaines. Cette rencontre, placée sous le thème «Les marchés financiers, moteurs essentiels de l'émergence de l'Afrique», se focalisera sur le rôle des marchés financiers dans la relance économique sur le continent, à travers cinq panels et une plénière.

Le développement des marchés financiers en Afrique, les enjeux et défis de financement à l'épreuve du changement climatique, comment anticiper l'avenir des technologies

LE MAROC HÔTE DE LA 24^E ÉDITION DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ASEA

disruptives, figurent parmi les principales thématiques qui seront passées au crible par une trentaine d'experts internationaux venus de plusieurs pays tels que le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, le Botswana, le Cameroun, l'Égypte, les Émirats arabes unis, Maurice, le Kenya, le Maroc, le Sénégal, le Nigeria, et le Togo. Ce rendez-vous économique sera aussi une occasion pour dévoiler

le projet de liaison des bourses africaines dans le cadre de l'intégration des marchés du continent, le financement mixte, le financement des PME et l'investissement d'impact, précise la Bourse de Casablanca. Ce sera également le lieu de présentation de deux rapports. Le premier concerne celui de l'ASEA sur le développement durable, le second intitulé «Les entreprises publiques dans les économies émergentes et en développement- Leçons tirées de 30 ans de succès et d'échecs», sera présenté par la Société financière internationale (IFI), filiale de la Banque mondiale dédiée au financement du secteur privé ●

E.S

114 MILLIONS D'EUROS PRÊTÉS PAR LA BAD AU MAROC

UN FINANCEMENT DE PLUS POUR L'AGRICULTURE

Agriculture, santé, routes, développement d'infrastructures, éducation, la BAD apporte un soutien total au Maroc. Le dernier prêt de 114 millions d'euros vise à moderniser les techniques agricoles pour améliorer les performances de ce secteur vulnérable.

Un accord de financement d'un montant de 114 millions d'euros (soit environ 1,2 milliards de dirhams), au profit du programme d'appui au développement inclusif et durable des zones agricoles et rurales, a été signé, mardi 23 novembre 2021, entre le Maroc et la Banque africaine de développement.

Cet accord stratégique a été paraphé par le ministre délégué chargé du budget, Faouzi Lekjaa, et le représentant résident du bureau national de la Banque africaine de développement à Rabat, Achraf Tarsim, en présence du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, Mohamed Sadiki.

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole baptisée «Génération Green 2020-2030», a pour objectif d'appuyer la petite et moyenne hydraulique sur une soixantaine de péri-

A l'issue de cette signature, le ministre et le représentant de la BAD ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer davantage au renforcement de cette coopération exemplaire.

Retour à la croissance

La BAD a joué un rôle essentiel dans le soutien apporté à des millions d'Africains, affectés par les conséquences de la pandémie de Covid-19 en 2020.

La pandémie a entraîné un doublement des déficits budgétaires et une forte augmentation de la dette, réduisant la capacité des pays africains à investir dans la relance économique, mais la BAD a réagi rapidement, mettant en place une facilité de réponse au Covid-19, qui a fourni 3,6 milliards de dollars de soutien budgétaire d'urgence aux pays, dont le Maroc. Ces fonds ont été affectés à des secteurs essentiels tels que la santé, la

protection sociale et l'assistance économique, ce qui a permis de venir en aide à 12,3 millions de ménages vulnérables dans 31 pays du continent.

Avec l'aide de cette banque engagée pour le développement de l'Afrique, le Maroc a pu moderniser ses infrastructures de santé pour une meilleure prise en charge des patients.

Grâce au programme «Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine», le soutien de la banque pour la sécurité alimentaire et le développement agricole a touché 11 millions d'agriculteurs dans 28 pays et permis de réduire les importations alimentaires de 814 millions de dollars sur le continent.

Alors que les pays africains amorcent un retour à la croissance après la pandémie, la priorité de la banque pour 2022 sera d'aider les pays d'Afrique à identifier les mesures politiques et les investissements adéquats pour parvenir à une croissance économique inclusive et durable ●

A. AMOURAG

CE PROGRAMME, QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE «GÉNÉRATION GREEN 2020-2030», A POUR OBJECTIF D'APPUYER LA PETITE ET MOYENNE HYDRAULIQUE.

mètres avec la prise en compte de l'élément humain à travers le renforcement des capacités des acteurs, la promotion de l'emploi et le conseil agricole.

Les deux hauts responsables marocains se félicitent du niveau et de la qualité des relations de coopération entre le Maroc et la BAD et pour l'appui précieux et constant que cette grande institution financière africaine apporte au Maroc pour la mise en œuvre des réformes structurelles essentielles.



LE BUREAU MAROCAIN DU DROIT D'AUTEUR (BMDA) CÉLÈBRE LA JOURNÉE AFRICAINE DES DROITS D'AUTEUR

UN VECTEUR DE FINANCEMENT CULTUREL

Le Bureau Marocain du Droit d'Auteur a effectué un travail colossal pour atténuer les répercussions négatives issues de la crise du Covid-19 en faveur des auteurs et créateurs grâce à la répartition des droits d'auteurs et des droits voisins



d'auteur et la gestion collective en temps de crise Covid-19 en Afrique. En effet, cette manifestation se déroulera - dans le cadre du Forum des rencontres professionnelles de Visa For Music 2021, festival et marché professionnel des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient- en présentiel avec une transmission digitale. Rappelons que le marché des professionnels de la musique se tiendra dans le respect total des conditions sanitaires.

Culture digitale

Le Bureau Marocain du Droit d'Auteur a effectué un travail colossal pour atténuer les répercussions négatives issues de la crise du Covid-19 en faveur des auteurs et créateurs grâce à la répartition des droits d'auteurs et des droits voisins. Cet atelier évoquera les aspects liés aux droits d'auteurs et de la mutation de la diffusion aujourd'hui.

Parallèlement à cette formation, le programme du Forum est riche en d'autres conférences qui se dérouleront, les 25, 26 et 27 novembre 2021. Conférences portant sur des thèmes aussi variés que «la diffusion et la production de la musique», «la distribution de la musique», «Peace Through Music, connectez le monde à travers la musique». Conférences qui reprendront, le 26 novembre 2021, en abordant des thèmes aussi importants que «l'attractivité et l'image du territoire» et «les Industries Créatives et Culturelles (ICC) en Afrique». Deux autres ateliers sont aussi programmés: l'un du 24-26 novembre 2021, portant sur «le coaching scénique», une formation au profit des artistes lauréats de Visa For Music, animée par Didier Gosset Kaer, et l'autre le 27 novembre 2021, portant sur «la culture appliquée au digital», sous forme d'une Journée technique autour des chemins à utiliser pour se développer grâce au digital dans le domaine culturel, animée par Laetitia Normand●

Dans le cadre de l'année 'art, culture et patrimoine' désignée par l'Union Africaine ainsi que la Journée Africaine des Droits d'Auteurs, le Bureau Marocain du Droit d'Auteur en collaboration avec le ministère de la Culture, jeunesse et de la communication et leurs partenaires, notamment la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) et la structure d'ingénierie culturelle ANYA, organisent une série d'événements culturels mettant à l'honneur deux volets désignés par l'UNESCO comme des priorités globales, à savoir «l'Afrique et le genre».

La première série d'événements culturels concerne, notamment, l'univers musical avec une résidence artistique appelée «Résidence artistique «African Women in Jazz»», qui est organisée du 18 au 24 novembre 2021, au Studio Hiba à Casablanca, regroupant 7 femmes venant de différents horizons, pour créer un univers musical au confluent de leurs influences artistiques. Les artistes en résidence sont Mounaïssa Tandina du Mali, Senny Ca-

LE BMDA A EFFECTUÉ UN TRAVAIL COLOSSAL POUR ATTÉNUER LES RÉPERCUSSIONS NÉGATIVES ISSUES DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LES AUTEURS ET CRÉATEURS.

mara du Sénégal, Abigail Narkie Teye du Ghana, Maria Sigaa du Sénégal, Laura Prince de Togo/France, Mahh Keita du Sénégal et Neli-da Karr de la Guinée Équatoriale.

Un concert de sortie de résidence appelé «African Women in Jazz», sera aussi organisé, le 25 novembre 2021, à la salle Renaissance à Rabat, afin de présenter les créations artistiques développées par les artistes durant la résidence. Des artistes guests seront invités durant le concert à performer avec les musiciennes. Quant à la seconde série d'événements culturels, elle concerne une thématique de haute importance: celle du droit

Seddik MOUAFFAK

SEXE CONTRE BONNES NOTES : CINQ ENSEIGNANTS DEVANT LE PARQUET DE SETTAT

Nouvelle péripétie dans le scandale du « sexe contre bonnes notes » qui secoue l'Université de Settat depuis septembre dernier. Cinq enseignants de droit et d'économie, accusés par leurs étudiantes de harcèlement et de chantage sexuels, seront présentés, jeudi 25 novembre, devant le Parquet compétent.

L'affaire a éclaté lorsque des étudiantes ont révélé des captures d'écran de conversations WhatsApp à caractère sexuel échangés avec l'un des enseignants en question.

Celui-ci leur « aurait demandé des relations sexuelles contre des bonnes notes ».

Face à la pression des réseaux sociaux, notamment des étudiants qui dénoncent ces pratiques qu'ils qualifient de « récurrentes » dans le milieu étudiant, les autorités ont réagi à deux niveaux. Ainsi, la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) a interrogé quatre enseignants dans le cadre de son enquête menée depuis quelques semaines, et qui s'est soldée par la présentation des enseignants devant le Parquet.

De son côté, le ministère de l'Enseignement supérieur a dépêché, mi-septembre 2021, une commission d'inspection à la faculté de droit de l'Université Hassan 1^{er} de Settat, afin d'auditionner trois des enseignants concernés. Des sanctions disciplinaires auraient été adoptées contre ces enseignants ●

SENSIBILISATION

LANCEMENT AU MAROC DE LA DEUXIÈME SEMAINE INTERNATIONALE DE DÉPISTAGE DU VIH

L'Association de lutte contre le sida (ALCS) a donné, lundi 22 novembre soir à Casablanca, le coup d'envoi au Maroc de la 2^{ème} édition de la Semaine internationale du dépistage du VIH, à l'initiative de Coalition PLUS, réseau international de lutte contre le VIH et les hépatites virales. L'association intensifie, à cette occasion, ses actions d'information, de sensibilisation et de dépistage du VIH, des hépatites virales ainsi que des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et s'associe à la mobilisation mondiale pour la reconnaissance effective du statut des agents de santé communautaires.

Durant toute la semaine, l'association proposera des actions d'information, de sensibilisation et de dépistage du VIH, des hépatites virales B et C, ainsi que des IST, à titre gracieux, en toute confidentialité et sécurité. Cette campagne de dépistage, qui se tient du 22 au 28 novembre dans plus de 100 sites répartis dans près de 50 villes du Royaume, en partenariat avec le ministè-

re de la Santé et de la Protection sociale et ONUSIDA, constitue la première étape pour endiguer l'épidémie du VIH et enrayer les décès liés à ce virus, en permettant aux personnes de connaître leur statut sérologique et de commencer un traitement le plus tôt possible, a déclaré à la MAP le professeur Mehdi Karkouri, président de l'ALCS. Il s'agit, selon lui, de rattraper le retard enregistré à cause de la pandémie de covid-19, qui a empêché la réalisation des objectifs fixés, notant que le dépistage a diminué en raison des restrictions de déplacement liées à cette crise sanitaire. Même son de cloche pour le professeur Hakima Himmich, présidente fondatrice de l'ALCS et présidente de Coalition PLUS, qui a fait savoir que le dépistage a diminué de 21% à cause de la pandémie, qui a fait oublier aux gens tout le reste. Elle a, de ce fait, invité les individus qui ont des doutes de porter le virus à se faire dépister, rappelant que s'ils sont séropositifs, ils ont droit au Maroc aux médicaments, gratuitement ●



SEMAINE INTERNATIONALE DU DÉPISTAGE
22-28.11.21

ALCS
association de lutte contre le sida
Membre de la Coalition internationale SIDA

PLUS
INTERNATIONALE VIH